



Séance du Conseil Municipal du mardi 08 juin 2021

Absent excusé : BOISSINOT Jérôme pouvoir à CHARBONNEAU Valérie

Absente excusée :

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 11 mai 2021

1- DELIBERATIONS

1.1 – SyDEV : Conventions rue de l'Andourie

Suite à la proposition du SyDEV en date du 14 janvier 2021, concernant l'effacement de réseaux rue de l'Andourie (RD67) éligible à une forte participation de leur part, le Conseil Municipal a voté en mars l'inscription de ces travaux au Budget Primitif 2021.

Afin de lancer les travaux, nous devons signer 2 conventions avec le SyDEV

La 1^{ère} pour la rénovation de l'Eclairage Public

- montant des travaux : 25 022 €

- participation de la commune : 12 511 €

La 2^{ème} pour l'effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique

- montant des travaux : 172 796 €

- participation de la commune : 51 078 €

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Instauration d'un contrôle d'assainissement obligatoire préalable aux ventes immobilières

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif est obligatoire en application de l'article L.1331-4 du Code de la Santé Publique.

Il fait observer que dans le cadre des formalités administratives préalables aux ventes

immobilières, les notaires demandent à la commune de délivrer une attestation de conformité qui engage la responsabilité de cette dernière dans le cas où l'installation d'assainissement ne serait pas conforme.

Il ajoute que seul un contrôle préalable par une entreprise habilitée avec les moyens techniques nécessaires pourrait garantir la parfaite conformité des raccordements, permettre de détecter les branchements sujets aux eaux parasites et générer ainsi pour la commune des économies sur les traitements eaux usées.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Avis sur enquête publique : extension d'élevage de volailles EARL BRIFFAUD à Saint Maurice le Girard

L'arrêté préfectoral n°21-DRCTAJ/1-272 du 05 mai 2021 a prescrit une enquête publique du 07 juin au 9 juillet 2021 inclus, relative à la demande présentée par l'EARL BRIFFAUD Elevage en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'augmenter les effectifs de son élevage de volailles au lieu-dit « les Boutanelières » sur le territoire de la commune de Saint-Maurice-le-Girard

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale d'augmenter les effectifs de l'élevage de volailles.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.4 – Acquisition de terrain aux Consorts Berland

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Consorts BERLAND ont mis en vente la maison située rue du couvent appartenant auparavant à Mme Marie-Thérèse BERLAND.

Il faut en profiter pour régulariser l'acquisition du terrain en face de la maison, servant de parking pour les personnes venant au foot ou à l'école. Les Consorts BERLAND sont prêts à céder leur parcelle référencée ZR 412 de 52m² au tarif de 3 € le m².

Vote du Conseil Municipal

Ok à l'unanimité

2 - DOSSIERS EN COURS

2.1 - Demandes d'autorisation de travaux pour les bâtiments LEDUC et l'atelier communal

- Bâtiment LEDUC

Yanic GUÉRIN, architecte a déposé une Déclaration Préalable avant de lancer les travaux de rénovation

Pour rappel, détail des travaux :

- gros œuvre : réfection de la couverture

Ravalement de façades

Modification porte garage

Electricité : réfection globale de l'éclairage et du chauffage

Menuiserie : remplacement de l'ensemble des ouvertures

- Atelier Communal

Yanic GUÉRIN, architecte, a déposé un Permis de Construire pour l'extension de l'atelier

Pour rappel, détail des travaux :

- gros œuvre : - extension du bâtiment existant

- dallage du bâtiment existant + porte neuve

- extension du quai

- charpente métallique : - travaux sur bâtiment existant

- travaux d'extension

- pose des portes

- électricité/plomberie : - travaux sur bâtiment existant

- travaux sur l'extension

- menuiserie : isolation sur bâtiment existant

- carrelage : sur bâtiment existant

2.2 – Restitution du diagnostic énergétique de l'Espace Ben-Hur par le SyDEV

Dans un premier temps, il est important de noter que l'installation existante de renouvellement d'air de la salle est le poste le plus déperditif.

Le scénario 1 prévoit une optimisation de la ventilation mécanique en conservant les équipements de chauffage existant.

Pour le scénario 2, il est envisagé la création d'une chaufferie gaz naturel.

Pour le scénario 3, un comparatif est réalisé avec une pompe à chaleur air/eau.

L'avis de l'expert : Il est proposé de réaliser les scénario 2 ou 3 pour les raisons suivantes :

- Amélioration de l'enveloppe et de l'éclairage,
- Amélioration importante de la qualité d'air et du confort dédié,
- Réduction du coût énergétique.

Le scénario 3 présente un intérêt sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de Co2 face à la solution gaz naturel, mais présente des difficultés importantes d'installation.